

— L'orfèvrerie religieuse vient encore d'obtenir un nouveau triomphe. M. Armand-Caillat, que Lyon oppose aux maîtres les plus habiles anciens et modernes, a terminé ces jours-ci, sur les dessins de M. Bossan, un ostensor destiné à Notre-Dame-de-la-Salette et qui sera cité plus tard comme un des plus précieux monuments de notre temps. L'artiste a représenté avec une perfection inouïe la double scène de l'Adoration des rois mages et des bergers, la Sainte-Famille, les animaux de l'étable, un cercle d'anges, et sur le tout, l'étoile révélatrice en diamants du plus haut prix. Malgré la valeur immense de cette œuvre, l'art qui l'a créée l'emporte encore sur la richesse des matériaux.

— Un arrêté ministériel, en date du 12 octobre dernier, nomme M. Guigue, ancien élève de l'école des Chartes et percepteur à Champagne, correspondant du ministère de l'instruction publique, pour les travaux historiques.

Ont été nommés depuis Correspondants de l'Institut : MM. Allmer, percepteur à Saint-Priest ; E. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble ; l'abbé C.-U.-J. Chevalier, de la société archéologique de la Drôme, à Romans ; Alexis de Jussieu, archiviste de la Savoie, à Chambéry ; Macé, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.

— A la suite de l'exposition internationale maritime du Havre les soieries de Lyon et de Saint-Etienne ont obtenu 10 grands diplômes d'honneur délivrés à MM. les petits-fils de C.-J. Bonnet; Babouin, Aimé; Palluat et Testenoire ; Brosset-Heckel et C^e; Brunet-Lecomte, Devillaine et C^e; Montessuy et Chomer; Jules Gauthier et C^e; Yéméniz; Maillard et Bréant ; Bardon et Ritton ; Brunot Charles.

Dix médailles d'or, vingt médailles d'argent, vingt-deux médailles de bronze ont été accordées à d'autres exposants de notre contrée.

— Mardi 10 novembre, dit le *Courrier de Lyon*, a eu lieu au Palais-de-Justice, salle des référés, le premier cours de l'enseignement libre du droit à Lyon, en présence d'un nombre d'étudiants bien capable d'encourager les hommes d'initiative qui se sont mis résolument à la tête de cette idée d'intérêt local. M. Rougier, qui occupait le fauteuil du président, s'est livré à une petite étude sur l'enseignement du droit à Lyon, depuis l'instant où cette ville a été sous la domination des empereurs romains jusqu'à nos jours. Au moyen âge, il y avait à Lyon une école de droit, qui fut assez célèbre pendant un siècle et demi. Ce qui faisait, au moyen âge, la vogue de cette école, c'est